



NON AU RETOUR D'UN ENSEIGNANT HARCELEUR À L'IUT DE MULHOUSE

Ce mardi 22 octobre 2024 un enseignant vacataire peut faire son retour devant des étudiant·es alors qu'il a harcelé 2 d'entre elles pendant 1 an, l'une après l'autre. Son retour après 3 mois de suspension en juillet, août, septembre : des "vacances", comme si rien ne s'était passé, est un véritable affront pour les victimes.

1 an de harcèlement, 2 étudiantes, 3 mois de vacances

Ce harcèlement a pris différentes formes pendant 1 an : messages via le **mail universitaire** et via **Instagram**, des **propositions de sorties** (zoo, bar), des **propositions pour des rendez-vous dans son bureau seul à seul** et pour raccompagner les étudiantes, et une **lettre déposée au domicile privé d'une étudiante**. Autant de messages (une centaine), de propositions qui ont peu à peu installé un **climat de gêne, de crainte et de malaise** à l'idée d'aller en cours, allant même jusqu'à des crises d'angoisse. Parmi lesquelles : « *Par exemple, [une autre étudiante], je l'adore, elle a un côté femme/enfant marrant comme tout* » « *Je suis persuadé que vous allez prendre de la maturité dans les mois à venir... et quand vous vous sentirez à l'aise, vous me direz "[prénom du prof], ça me ferait plaisir qu'on aille au zoo ensemble" ;)* ».

La sanction tombe le 18 juillet 2024 : **3 mois de suspension ... en juillet, août, septembre !** Il peut donc revenir, après **3 mois de vacances**, sans qu'à minima il n'ait eu une formation sur ces questions : un **affront pour les victimes !**

Banalisation du harcèlement : perpétuation des violences

Cette sanction s'inscrit dans une **minimisation des faits de harcèlement** et plus largement des violences sexistes et sexuelles. Normaliser ou minimiser les faits de harcèlement permet de **maintenir un climat d'impunité qui profite aux harceleurs et agresseurs**, la perpétuation des violences et contribue à la culture du viol. Le message renvoyé est dangereux : les enseignants, professeurs et étudiant·es peuvent continuer de harceler en toute impunité encore longtemps.

En finir avec l'impunité

Il est nécessaire pour l'Université, si elle veut s'ancrer dans une lutte contre les VSSH concrète et non pas de façade, de non seulement y donner les moyens humains et financiers, mais aussi de faire preuve de courage politique.

Nous demandons :

- Le renvoi de l'enseignant vacataire
- Une procédure d'appel par le Président de l'Université de Haute-Alsace, auprès du CNESER au nom de l'insuffisance de la sanction par la section disciplinaire de l'Université.
- La non-reconduction du Vice-Président Égalité Diversité à son poste par le président de l'Université, au vu de ses manquements lors de cette saisine.

Communauté Solidaire des Terres de l'Est
Syndicat Etudiant du Haut-Rhin

Nos Réseaux



Communauté Solidaire
des Terres de l'Est



@cste_68



cste68.fr

Contacts Presse



contact@cste68.fr

Thibault Delgrande, vice-président :
06 38 13 06 88

Violette Jouffroy, responsable discrimination :
07 68 85 03 27